

# États généraux de la maltraitance : les propositions des parties prenantes doivent être intégrées à la loi

Toilettes trop rapides voire violentes, temps de repas trop courts, aides au lever expédiées, heures entières passées dans l'isolement total, mépris récurrent, âgisme au quotidien et pire que tout, des personnes attachées à leur fauteuil sans que personne ne réagisse... Autant de maltraitements à l'encontre des personnes âgées et des professionnels obligés de se soumettre à ces rythmes insupportables.

Les résultats de l'enquête présentés par le CREDOC démontrent que les Français sont aujourd'hui conscients de ces situations : 70 % des Français sont inquiets des risques de maltraitance, 42 % craignent d'y être confrontés et 65 % considèrent que les pouvoirs publics n'en font pas assez en la matière.

L'Etat a donc eu raison de lancer en mars les États généraux de la maltraitance, l'AD-PA rappelant que la maltraitance, au sens de la loi, vise toute personne en situation de vulnérabilité lorsqu'un geste, une parole, une action ou un DÉFAUT D'ACTION lui cause préjudice.

L'AD-PA attend à présent que la loi reprenne a minima ces deux propositions :

- la mise en place de ratios de professionnels de 8 professionnels pour 10 personnes âgées à domicile et en établissement et sur le financement à 30 € l'heure à domicile.
- les moyens de développer le pouvoir d'agir des personnes âgées vulnérables, car qui de plus légitime pour repérer et les dénoncer que les victimes ou leur entourage ?



Téléchargez  
notre plateforme  
[plateforme.ad-pa.fr](https://plateforme.ad-pa.fr)

Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Éric FREGONA

CONTACT PRESSE : Sébastien BACH - 06 37 43 34 12 - [s.bach@ad-pa.fr](mailto:s.bach@ad-pa.fr)

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :  
Twitter : [@AssociationADPA](https://twitter.com/AssociationADPA) - LinkedIn : [linkedin.com/company/ad-pa/](https://www.linkedin.com/company/ad-pa/)